



SYNTHÈSE DU BUREAU DE L'UNÉDIC

27 janvier 2026

ACTUALITÉS

Entretien de la Présidence de l'Unédic avec le ministre du Travail

Le 3 février, la Présidence de l'Unédic rencontrera le ministre du Travail et des Solidarités, afin d'évoquer notamment le sujet de la gouvernance de la convention tripartite Etat-Unédic-France Travail et la pérennité financière de l'Assurance chômage.

Préparation du Conseil d'administration

Le prochain Conseil d'administration de l'Unédic se tiendra le **4 février 2026**. À cette occasion, les instances seront renouvelées. Le Conseil d'administration sortant sera principalement dédié aux différents bilans du mandat écoulé, parmi lesquels : le bilan du fonctionnement de la commission d'audit et de préparation des comptes, le bilan du fonctionnement de la commission immobilière et des marchés, le bilan de la commission de suivi des conventions et de la performance, le bilan de la commission d'éthique et de déontologie, le bilan de la feuille de route 2024-2025, le rapport moral du président de l'Unédic Jean-Eudes Tesson sur le mandat 2024-2026 et la présentation de l'audit externe de fin de mandat.

Le Conseil d'administration entrant nommera les membres du Bureau, ainsi que les membres des différentes commissions de l'Unédic. Un point sur la situation générale et financière du régime sera partagé. La stratégie financière pour 2026 et la feuille de route pour 2026-2027 seront également présentées.

Les membres du Bureau valident l'ordre du jour du Conseil d'administration du 4 février 2026 ainsi que les documents afférents.

SUIVI

Convention relative aux modalités de la contribution de l'Unédic au budget de France Travail pour l'année 2026

La contribution de l'Unédic au budget de France Travail est validée chaque année par le Bureau de l'Unédic et le Conseil d'administration de France Travail. Cette contribution s'élève à 11% des recettes du régime d'assurance chômage pour l'année 2026 (avant application de la non-compensation partielle des exonérations de cotisations d'assurance chômage). Sur la base de l'arrêté des comptes de l'Unédic au titre de l'exercice 2024, la contribution est fixée à 5 171 089 888 euros.

Les membres du Bureau valident le projet de convention qui leur est présenté et mandatent la présidence de l'Unédic pour signer le texte.

Note de suivi conjoncturel

La note de suivi conjoncturel présentée aux membres du Bureau montre que le PIB a crû de 0,5% au 3^{ème} trimestre 2025 par rapport au trimestre précédent, ce qui porte l'acquis de croissance à +0,8% pour 2025.

L'emploi a reculé de -27 300 destructions nettes d'emploi au 3^{ème} trimestre selon l'estimation détaillée de l'Insee contre - 60 700 en estimation initiale (et après +40 400 créations nettes au 2^{ème} trimestre, en variation trimestrielle).

Le taux de chômage au sens du BIT est orienté à la hausse depuis le début de l'année : il s'élevait à 7,7 % au 3^{ème} trimestre. Fin août 2025, le nombre de chômeurs indemnisés s'élevait à 2,6 millions, comme depuis novembre 2024, malgré une baisse de -78 000 indemnisés sur les 10 derniers mois.

Situation financière de l'Unédic

En décembre 2025, la variation de trésorerie de l'Unédic s'est établie à +73 M€. Sur l'ensemble de l'année 2025, elle s'établit en cumulé à +185 M€.

Les encours de dette court terme et de placement de l'Unédic ont chacun diminué de 1,5 Md€. Le niveau de l'encours de placement de l'Unédic s'établit à 3,7 Md€ à fin décembre. L'encours de dette à court terme se situe quant à lui à 11 Md€ à fin décembre (-1,4 Md€ sur l'année), afin d'optimiser le niveau d'endettement public en France dans le cadre de la consolidation trimestrielle au sens des critères de Maastricht.

Le 18 décembre, lors de sa dernière réunion de politique monétaire, la Banque centrale européenne (BCE) a décidé de laisser ses taux directeurs inchangés. Le taux de rémunération des dépôts reste donc à 2,00 %.